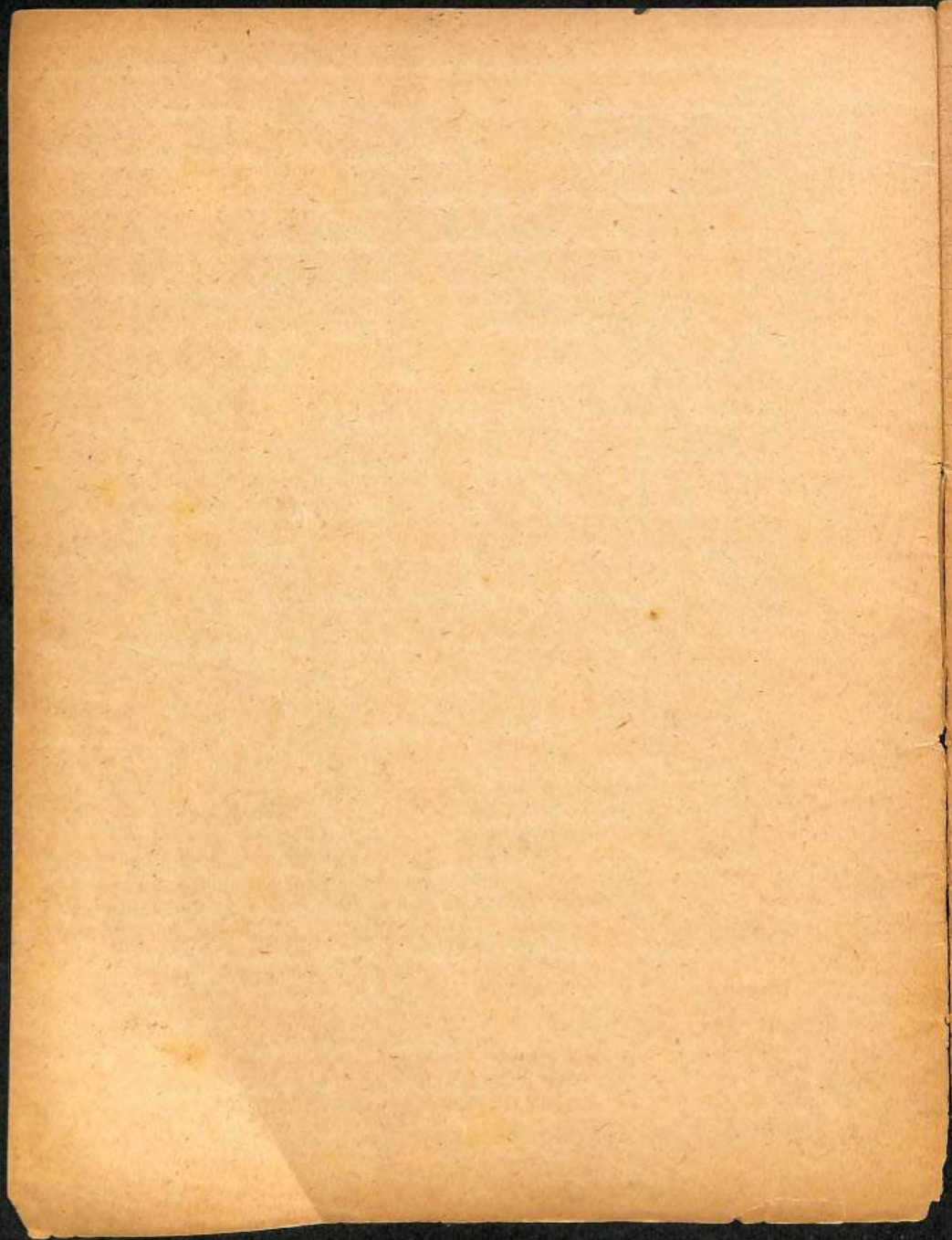




« Nous ne vous laisserons pas aux mains de l'ennemi, mon capitaine. »



~~avons qu'il fut de nouveau interrompu jusqu'en~~
 l'an VII. Dans la séance du Consistoire du 10
 fructidor an III il est dit que "soutenant l'absence et
 "l'indispensable nécessité de reprendre le culte qui
 "a été malheureusement interrompu, et a été con-
 "venu à l'unanimité que les citoyens Lacoudré
 "et Briaud s'occuperaient en leur convenance..."

Il y a un grand intervalle entre cette séance et celle
 qui la suivit (le 14 germinal an VII). On décide
 dans celle-ci le loyer du local de M. Mathias Westre
 et le 9 floréal, an VII, M. M. Jean Bouché et
 Augustin Mourrot, anciens de l'église, passent
 le bail avec M. Westre, à raison de 250 francs par
 an; le bail n'indique pas l'usage du local qui
 servit de temple pendant 30 ans; la maison,
 dite "du Club constitutionnel", appartenait aujour-
 d'hui à M. Moulis.

A la séance suivante, du 27 pluviose an IX, le
 "citoyen Thomas, pasteur, expose les motifs de l'assem-
 "blée, et a fait sentir l'importance du culte public
 "et la nécessité de rétablir notre église..."

Dans la séance qui suit, du 24 ventôse an IX,

"le citoyen Thomas, pasteur, ayant de nouveau exposé
 "les motifs qui l'avait obligé d'attendre jusqu'en

883

« Premiers pluvios derniers à reprendre les fonctions de
 « son ministère, et le désir qu'il avoit de partager ses
 « travaux avec ses collègues les citoyens Jéay aîné et
 « Marche (qui Jusques à présent ont obéi aux invi-
 « tations réitérées qui leur ont été faites à cause des
 « occupations que leur donnent le service des églises
 « de la campagne) à faire l'engagement de resour-
 « vir en seul celle de St^efoy; de prononcer un discours
 « tous les quinze jours en repétant le même deux fois
 « s'il le jugé à propos
 « à commencer de fonctions au 6 on voit que
 « le tiers environ du montant des rolles, qui sont
 « en recouvrement depuis l'an 7, à cause de
 « l'interruption du culte a été employé à l'ins-
 « tallation du local " que
 « les nouveaux rolles seront faits et mis en recouvre-
 « ment dateront du premiers pluviose an 9 et
 « que les prononciations du Cit. Thomas, comp-
 « tant de cette époque, seront fixés à six cents
 « francs par an "

Il ne s'agissait probablement que de la seule
 ville de St^e Foy.

Cette délibération, jointe à trois lettres des archives
 du temple, pourrout peut-être en quelques

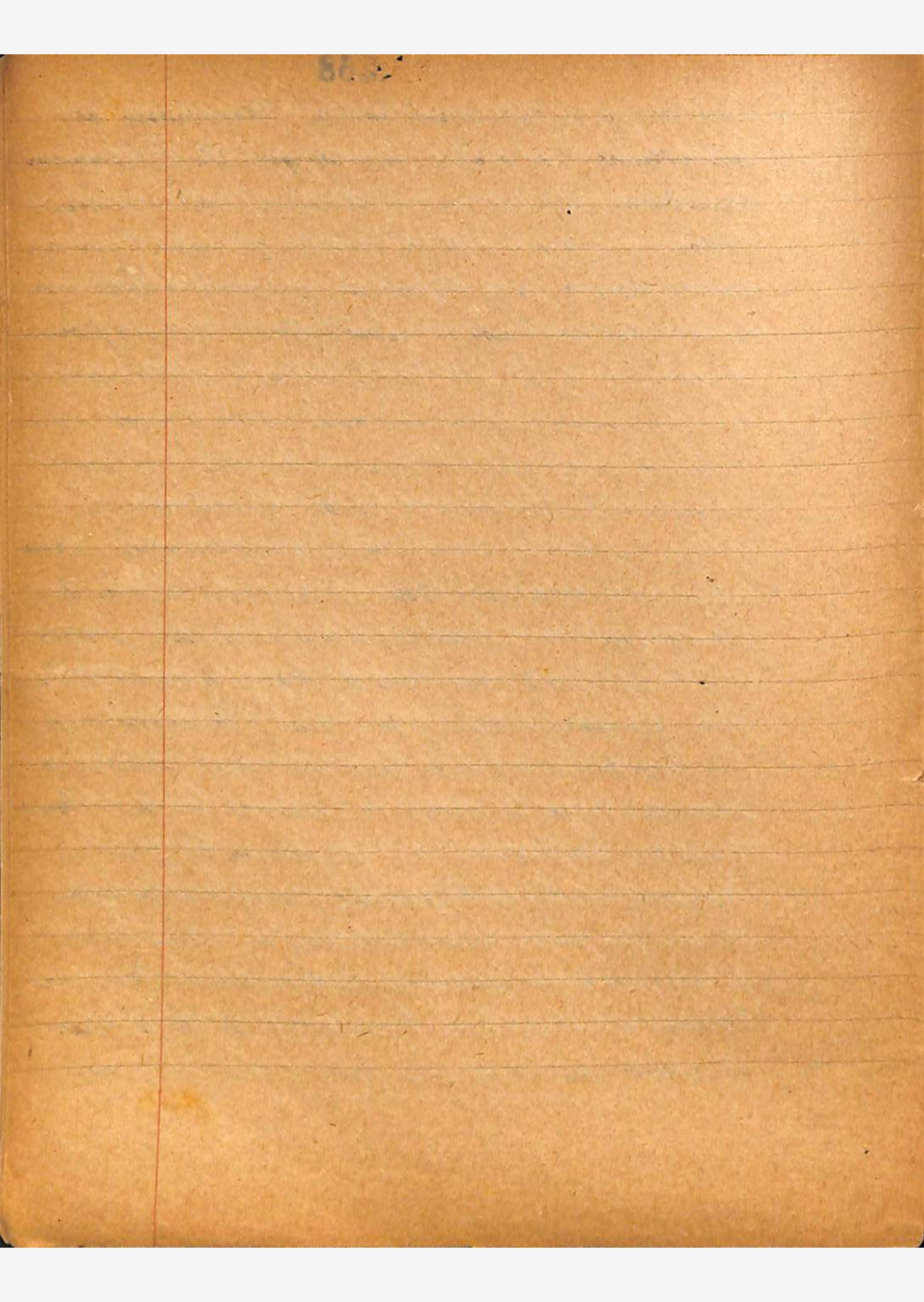
003

mesure nous promettrait de reconstruire ce qui s'était
 brisé entre l'Angleterre et les pasteurs.

En lisant entre les lignes on peut conjecturer que
 malgré les menaces de Mr. Warde et Jay l'Église
 se laisse éblouir par le grand talent de parole de
 Mr. Thomas; d'après ce qu'on lit ^{on voit} qu'à une certaine
 époque Mr. Thomas paraît comme seul pasteur
 de St. Juy; les deux autres ne s'occupent que de
 la circonférence. La lettre de Mr. Warde du
 5 ventôse, an XI, dont nous avons parlé plus haut
 commence ainsi: "Messieurs, Je n'ai point
 demandé de reprendre dans St. Juy les fonctions
 de mon ministère.
 Si vous contractez en ma faveur, dis-je, aux citoyens
 Noillard et Goulard, je vous consacrerai une partie
 de ma dimanche, sinon je les consacrerai ailleurs.
 Vous ne pouvez, me disent-ils, rien faire pour vous,
 ni l'état de notre bourse
 jeudi dernier. Mr. Thomas me fait passer
 de la table de la maison commune dans la chambre
 voisine, et après nous être assis il me dit: Les pré-
 ventions sont semblables, on vous recevra pour moi et non
 pour vous. — — — — — S'il ne s'agissait que de

587

„ L'intérêt, je ne chercherais pas à décomposer ces
 „ expressions. S'il n'était question que de l'honneur
 „ mondain, elle ne m'affecteraient pas, même si
 „ c'était un simple acte de mépris, quoique le mépris
 „ soit la croix du cœur humain, quoique les Perinaux,
 „ les Bouche contents de nous haïr et de nous pour-
 „ suivre ne se soient pas permis de nous mépriser,
 „ je ne pourrais souffrir que vous fussiez à mon égard
 „ ce qu'ils n'ont fait à l'égard d'aucun, mais il
 „ s'agit de l'honneur de mon ministère
 „ Qu'on vous receive pour moi et non pour vous. Je vous
 „ entends, c'est à dire donc, je suis tout auprès de
 „ Consistoire et de l'église, vous n'êtes rien, je vous
 „ donne un ordre aux yeux de Consistoire et de l'é-
 „ glise que vous n'avez pas, par l'amour qu'on
 „ me porte et la haute considération dont je jouis,
 „ on vous fera la grace de vous entendre. Vous
 „ prendrez, continue M^r Thomas le Fleu,
 „ Lanougarède, les Bouquets, j'irai quelquefois
 „ dans ces églises, vous vendrez ici pour moi.
 „ Fort bien je vous serai subordonné. Vous dirés
 „ comme il est dit dans l'évangile, je dis à mon
 „ serviteur fais ceci et il le fait, vas la et il y va



" ———— quand on décide le ministère de
 " Saint Paul, d'en faire l'Apologie. Oh messieurs
 " du Conseil vous me forcez à faire l'apologie
 " de mon Dieu, je n'ai point quitté un seul instant
 " mon emploi, je n'ai pas cherché un seul instant
 " la gloire du monde, mais j'ai cherché celle de l'e-
 " vangile, pour elle j'ai tout sacrifié, repos, bien être,
 " santé.

" Je suis venu en 1771 au monde moi, à la foi,
 " j'ai desservi pendant plusieurs années 22
 " églises, j'ai couru et volé pour ainsi dire à
 " travers les éclairs et les tonnerres à Bordeaux
 " j'en ai obtenu huit mille livres pour le pain
 " de Seilage que demandait le feroce aux captifs
 " d'ici. Oh qu'alors j'étais bien le libérateur!

" ———— lors de la mort de Louis quinze on donne
 " ordre d'arrêter les citoyens Becays Liard et
 " Marche, le premier se réfugia à Coreze chez
 " Malapreyre, le second parvint à Saintonge.
 " On me propose de me retirer, on m'a offert une
 " place, je refuse, je couche dans des bateaux, je
 " continue à remplir les fonctions de mon état.

865

Dans sa réponse, le Concilium se défend des accusations portées par M. Marché et proteste de ses sentiments de respect et d'affection; il assure que M. Thomas ni personne n'avaient parlé en son nom et que M. Marché avait mal compris ce qui lui avait été dit; il allègue que c'est par manque de fonds que l'église de St. Foy ne peut payer deux pasteurs.

On pourrait objecter que le Concilium aurait nommé M. Marché comme étant l'organisateur de l'église. Les choses s'arrangèrent pourtant, et une autre lettre de M. Marché nous apprend que cette même année, au XI, il avait repris ses fonctions à St. Foy.

À la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e l'usage du culte se fait avait lieu assez régulièrement; si les pasteurs manquaient les laïques les remplaçaient même dans les maisons particulières; pour savoir que l'un d'eux, notre aïeul, le 1^{er} Meurtin, de la Grande, prêtait très souvent le livre des Consolations contre le mal, par Declincourt. Dans les maisons de deuil, ce livre était lu à haute voix et suppléait aux visites des pasteurs qui n'avaient pas le temps d'aller partout.

Les synodes devinrent plus fréquents, la Saunon de Rochenois depuis 1759 avec le Périgord à la Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis et le Poitou.

Cette province, tant depuis cette époque à 1794,
vingt deux assemblées ecclésiastiques." ¹⁾

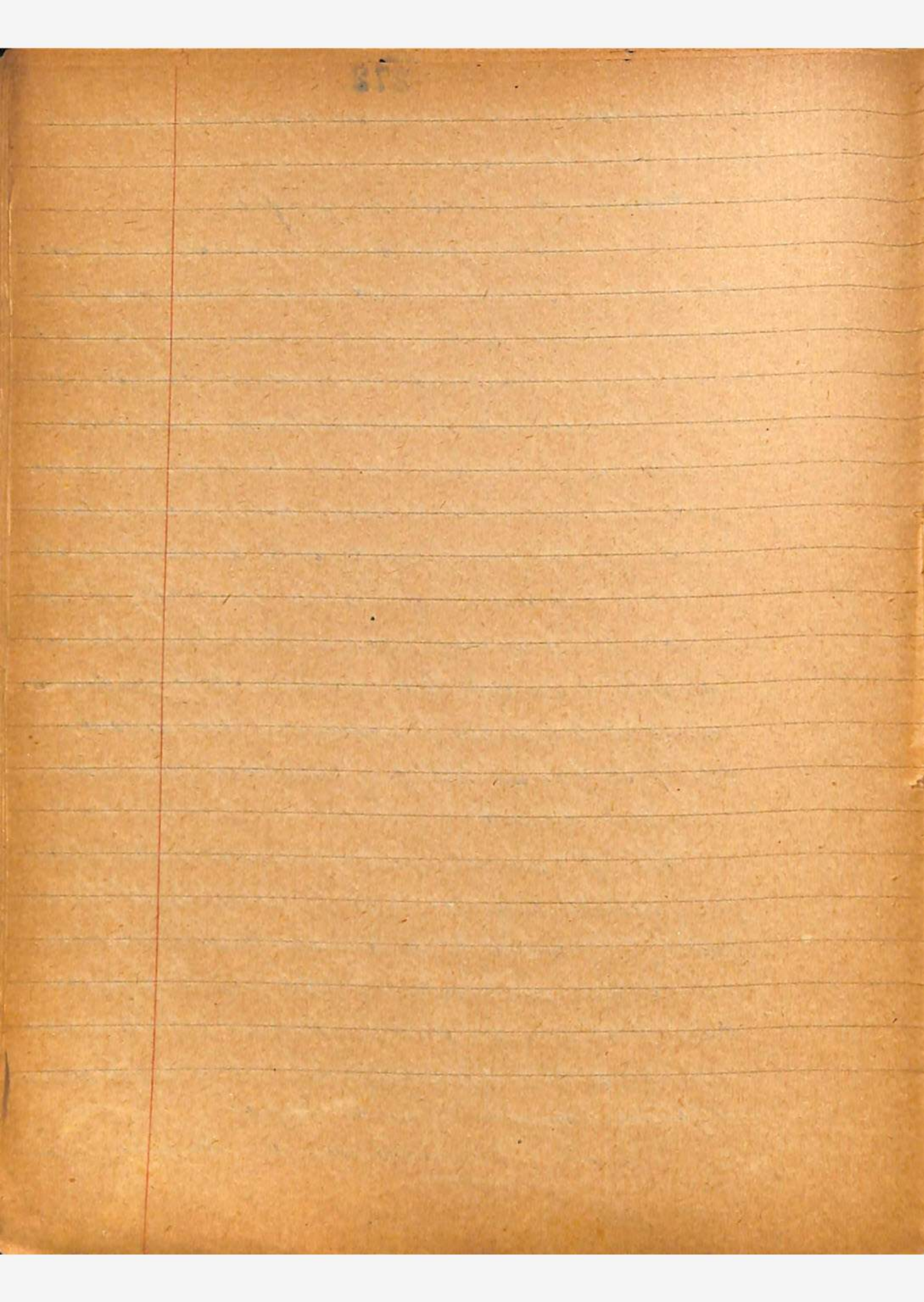
4^e partie
De la loi de germinal, an X, à la loi de Séparation
Chapitre XII.

Vous arrivons à la loi de germinal, an X. D'après cette loi il fallait 6000 âmes de population protestante pour former un consistoire, ce qui fait que le canton de St^e Foy n'eut qu'une seule église, dite de St^e Foy, constituée par décret du 25 Thermidor an XI (13 août 1803). Les anciennes églises du canton n'en étaient pas moins, mais à titre de sections de l'église de St^e Foy; elles étaient administrées comme autrefois par des anciens et des diacres.

Ce fut un jour de joie quand une réunion composée d'anciens et de protestants notables du canton, eut lieu dans le temple de St^e Foy, le 15 pluviose an XII (5 février 1804) en vue de former le Consistoire selon la disposition de la nouvelle loi. Le Sour. Préfet de Libourne, M. Lagrèze, fit l'ouverture de la réunion et prononça son discours principal, reproduit dans le registre des délibérations
21 Cons. p. 76.

du Consistoire. M. le pasteur Warde lui répondit par le discours suivant :

- « Citoyen Magistrat du peuple,
 « Vous n'avez pas tous l'avantage de vous
 « connaître particulièrement mais nous savons qu'à
 « l'amour constant du bien public, vous avez joint des
 « soins continuel pour votre intéressante famille, votre
 « réputation qui vous a devancé parmi nous, vous a
 « peint comme un bon époux et un bon père, et en vous
 « représentant avec toutes les vertus privées, nous a donné
 « la certitude que vous possédez toutes les vertus sociales.
 « Vous avez bien jugé de nos principes; à l'imi-
 « tation de nos ancêtres, nous ne donnerons jamais
 « l'exemple de la rébellion, mais nous sommes toujours
 « soumis et fidèles aux puissances et aux autorités,
 « bien plus par un motif de conscience que par
 « celui de la crainte.
 « Ah! si l'ancien gouvernement qui nous
 « poursuivait souvent par le fer et par le feu, n'eût
 « point de reproches fondés à nous faire, combien
 « plus serons-nous soumis et zélés pour le nouveau,
 « doux, juste et sage qui au bienfait de la liberté civile
 « a joint celui de la liberté religieuse et n'a mis aucune
 « différence entre nous et nos concitoyens.
 « Chargé de l'organisation de notre culte nous

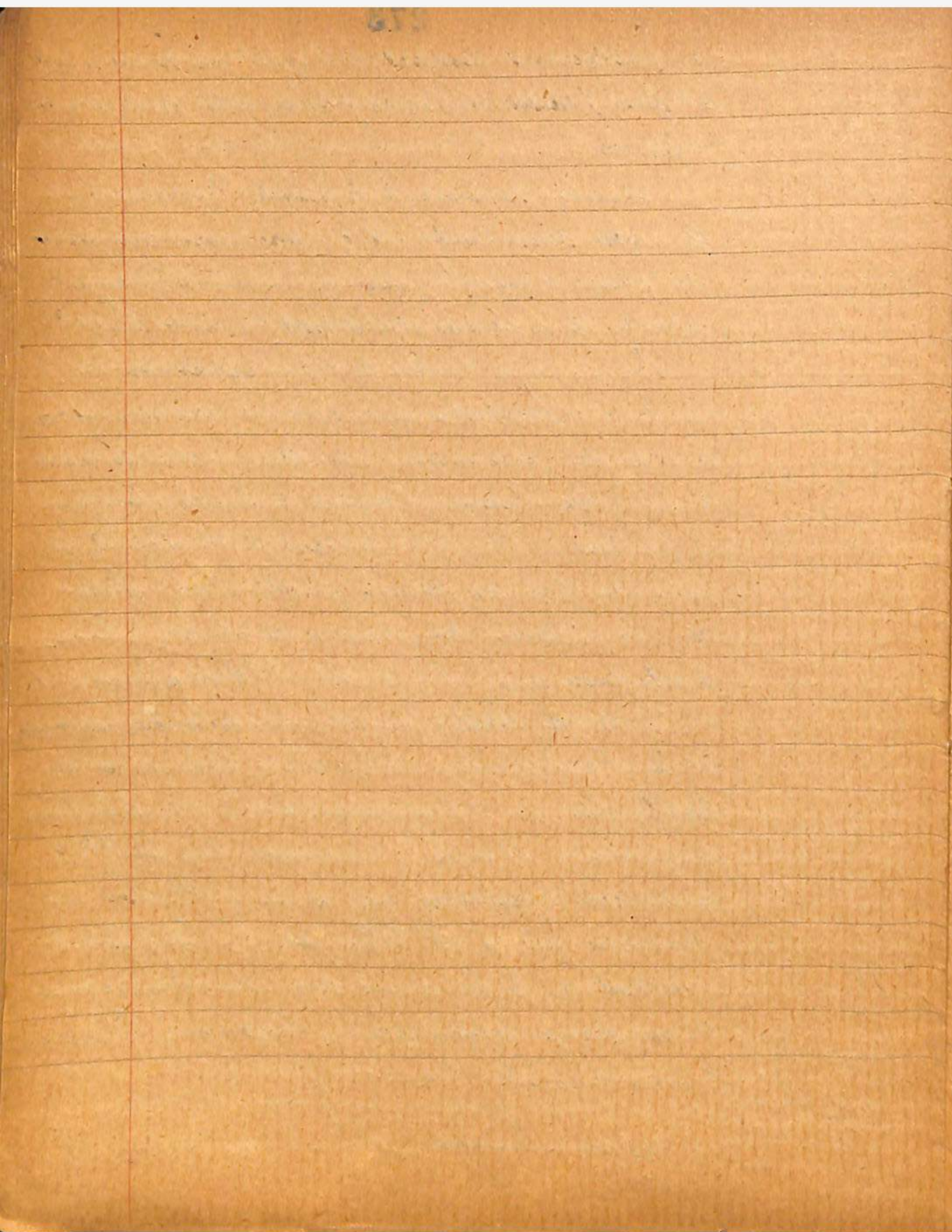


" n'oublierons jamais avec quel empressement
 " et quel plaisir vous remplissez cette importante
 " mission,

" Recevez, magistrat de peuple, l'assurance
 " de notre sensibilité et de notre reconnaissance,
 " en attendant l'époque où nous en ferons
 " retentir les accents dans nos sanctuaires."

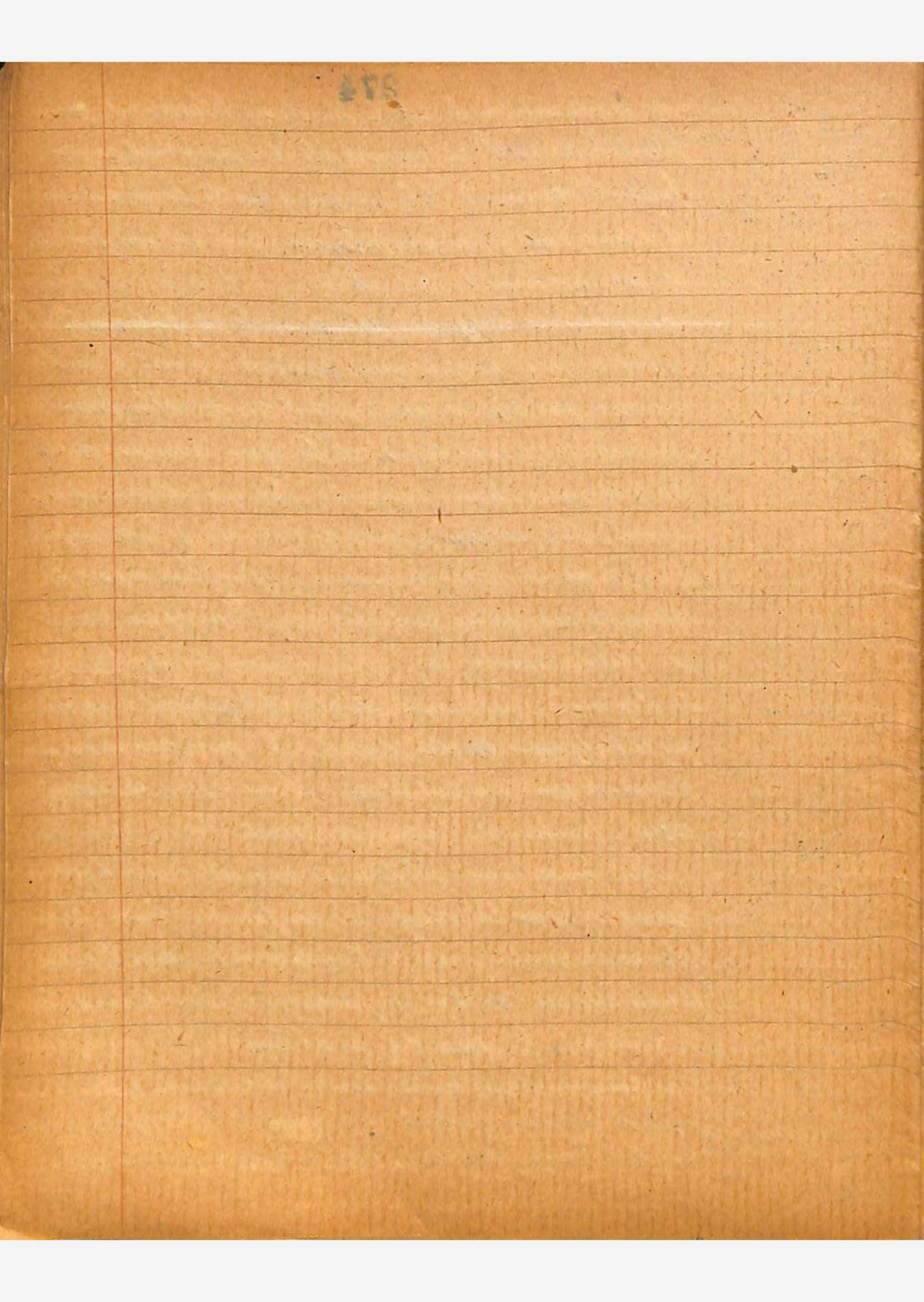
Pour renouer l'ordre de choses nouveau, à
 l'ancien, l'Assemblée élit d'abord six membres
 de l'ancien Consistoire ou des Consistoires du canton:
 M. M. Jaay jeune, négociant à Sainte-Foy, frère
 du pasteur; Isaac Pichon, de St. Foy; Dail-
 holle, des Lourds, Commun des Lèves, Paris,
 des Martineaux, Commun des Lèves; Jean
 Marignon aîné, d'Uzès, et Armand, de
 St. Arvit de Souleje, puis six membres nouveaux:
 M. M. Jouhaneau, du Cerciers, homme de loi,
 Ruffe aîné, de Choumeyraques; Étienne Juge
 de St. Foy; Brian-Lapeyre fils, de St. Arvit
 de Souleje; Gausson, médecin à St. Foy, et
 Rossane fils, de St. Philippe. Cef fut le
 résultat de la première séance, en présence
 d'une grande affluence, "le citoyen Thomas
 prêcha le soir". (1)

SHPVD



Voici la lettre qu'écrivit
à cette occasion le Consistoire
au sous-préfet ;
" Je t'ay le 28 ventose
an 12. Le Consistoire de
l'église Consistoriale des
Carthou de St. Juy, au
Sous-préfet de Namondis-
sement de Libourne
Citoyen.
Nous nous hâtons de
vous envoyer un extrait du
procès verbal de la séance
de ce jour qui vous ap-
prendra que l'objet de
nos desirs est rempli.
M^r Thomas
s'est enfin déterminé à
fixer parmi nous son
séjour et à exercer son
ministère.
Le citoyen Thomas ne
dans le département de la
Dordogne se consacre de
bonne heure aux études,
il y fit des progrès étendus
et rapides. Ses connaissances
répondirent bientôt à ses
dispositions naturelles.
On remarque en lui le
littérateur, l'orateur, et
surtout une grande facilité
dans l'expression.
Appelé par la confiance
de ses concitoyens à destination
publique de la plus grande
importance, dans les temps
même les plus orageux de
la Révolution, il les rem-
plit avec succès...
et administra avec sagesse
et courage... et d'ailleurs
toujours le véritable ami de
son pays...
Ses mœurs sont pures, sa
conduite irréprochable et édifiante.
Depuis 2 à 3 ans qu'il exerce
son ministère il a mérité la
satisfaction publique d'un
procès des amis réunis
et des administrateurs dans
tous les états."

quelques jours après, le 25 pluviôse, an XII,
(14 février 1804). Le Consistoire se réunit pour con-
sultier le travail commencé. Les trois pasteurs
furent élus pour être proposés à l'agrément du
gouvernement, mais M. Jay, toujours délicat
" jusqu'au scrupule " dit un écrit de ce temps
exposa qu'il ne pouvait accepter pour le mo-
ment, comme s'occupant plus particulière-
ment des protestants de la rive droite de la
Dordogne ; tant que ces églises ne seraient pas
organisées, il croyait de son devoir de rester avec elles.
Plus tard, à la formation du Consistoire de
Montcairet, il en fut élu pasteur et président.
M. Warche en remerciant le Consistoire
parla d'une infirmité dont il souffrait et qui
ne lui permettait pas de rendre les mêmes
services que par le passé. C'est sans doute
cette infirmité, " une oppression " qui le terrassa
quelques mois après, le 20 vendémiaire, an XIII,
avant que son décès fut confirmé par le
gouvernement. M. Thomas, déjà élu pasteur
à Bordeaux, céda aux sollicitations de ses amis
et demeura pasteur à Sainte-Foy.
Avant d'aller plus loin peut-être sera-t-il
utile de donner quelques renseignements complémentaires
sur M. le pasteur Warche. Nous en emprunterons quelques-
uns à un de nos amis.

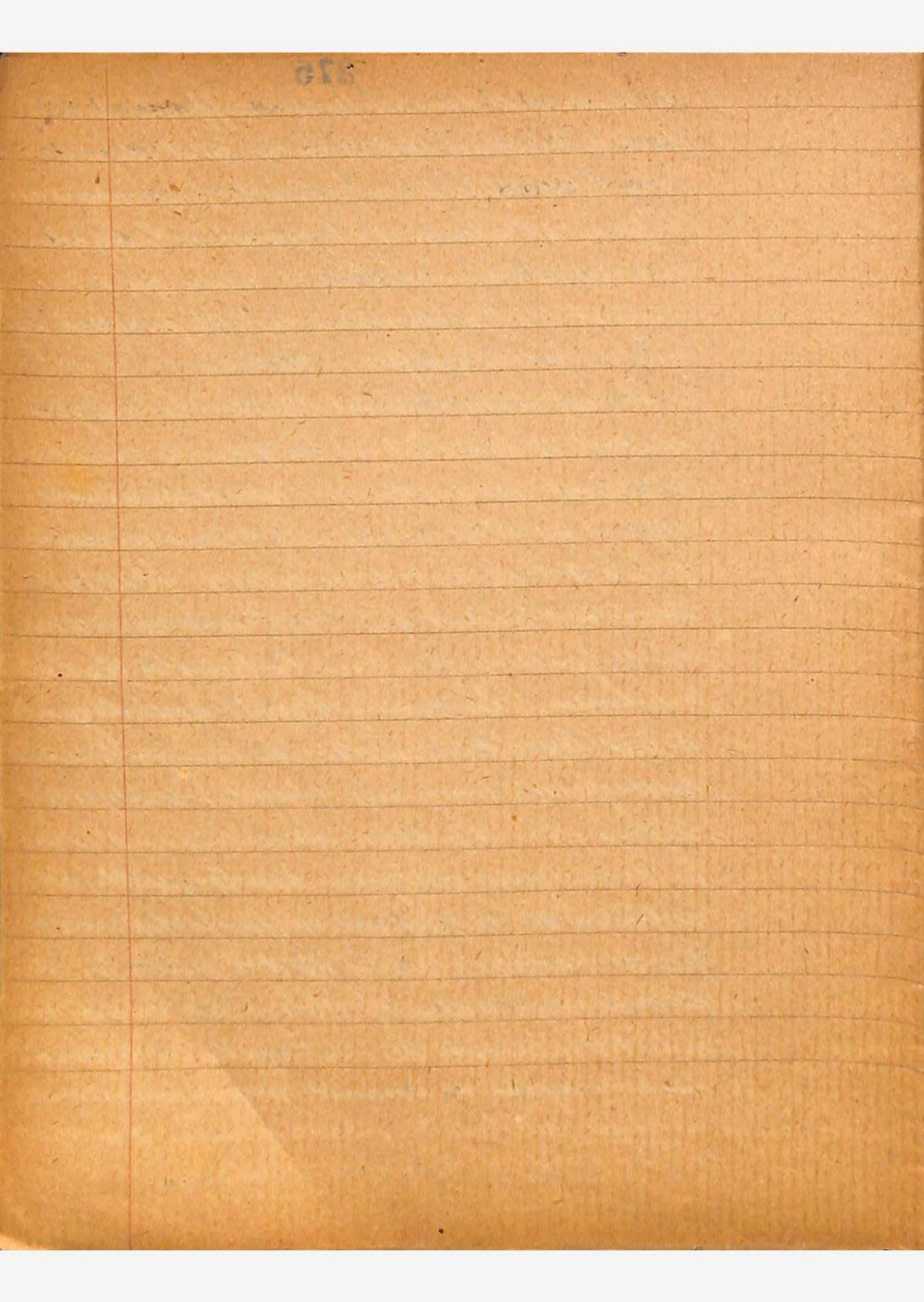


ans à un article de M. le pasteur Thomas qui
parut dans l'Almanach des protestants,
pour l'année 1810; c'est à notre connaissance
la seule notice biographique qui ait été faite
de cet apôtre de la vallée.

M. Pierre Marche était né le 10 janvier 1749
à Tessac sur Dordogne, probablement dans la
maison qui appartient actuellement à la famille
Laurinat; en tout cas c'est là que demeurait
son père, qui était tonnelier, et qui est né son
oncle, le pasteur Isaac Marche; il était fils
d'un honnête marchand... qui, lui ayant
connu d'heureuses dispositions, l'envoya au
collège de Sainte-Foi.⁽¹⁾ Il acheva ses études hors
de France.⁽²⁾ Les progrès qu'il y fit furent si rapides,
qu'il fut jugé digne d'être, à 22 ans, consacré au
saint ministère, et d'être nommé, peu de temps
après, pasteur de l'église de Sainte-Foi.
Les premières années de son ministère furent
troublées par les orages de la persécution. L'in-
tolérance continuait à s'appesantir sur les Ré-
formés de ces contrées, et principalement sur les
pasteurs. M. Marche, à cet âge où l'on ne réfléchit
pas toujours sur ses démarches et sur leurs conséquences,

(1) St. Foi possédait avant la Révolution un collège distingué.

(2) Probablement au séminaire de Lausanne.



„ se conduisit dans ces temps difficiles, avec
 „ tant de prudence et de sagesse, qu'il échappa
 „ à la proscription, en forçant les persécuteurs des
 „ Réformés à l'estimer et à le respecter. Cette estime
 „ et ce respect universels ont été cause qu'à sa
 „ mort il n'a pas été moins regretté des catholiques
 „ que des fidèles confiés à ses soins.
 „ Il était naturellement timide. Les dangers
 „ auxquels il avait été exposé dans sa jeunesse
 „ n'avaient fait que fortifier cette disposition;
 „ cependant, il ne manquait point de courage
 „ quand il s'agissait de ses devoirs. Il est peut
 „ être le seul prêtre qui n'ait point cessé d'exer
 „ cer ses fonctions pendant les troubles de la
 „ révolution. La nature l'avait doué de grands
 „ talents. On admirait en lui son mémoire
 „ prodigieux, une grande facilité à analyser,
 „ réunie à une abondance extraordinaire d'idées.
 „ Les circonstances critiques dans lesquelles il
 „ se trouva dès sa jeunesse ne lui permirent
 „ pas de profiter, autant qu'il l'aurait pu, de
 „ ces avantages naturels. Obligé de se cacher pour
 „ éviter les poursuites des ennemis de la réforma-
 „ tion, n'ayant ni domicile fixe, ni bibliothèque,
 „ ni atelier, si je puis m'exprimer ainsi, il ne tra-

278

„ valloit que currente equo, aussi sa compo-
 „ sition se ressentait-elle de cette vie errante. Il
 „ écrivait bien, mais il manquait de ce goût qui ne
 „ s'acquiert que par des lectures choisies, et par la
 „ fréquentation des hommes qui le possèdent. Il
 „ avait tellement contracté l'habitude de la mé-
 „ ditation qu'elle le suivait même jusque dans la
 „ société des gens du monde; ce qui lui donnait
 „ toujours un air distrait, que quelques personnes
 „ confondaient quelquefois avec celui de l'indifférence
 „ et du mépris.

„ Ses mœurs étaient aussi douces que pures; il
 „ joignait à ses leçons l'exemple de toutes les vertus
 „ chrétiennes.

„ Il a laissé un grand nombre de sermons
 „ où l'on remarque une multitude de pensées ou
 „ ingénieuses ou profondes, et un cours complet de
 „ morale religieuse et philosophique, pour l'ins-
 „ truction des jeunes gens destinés à vivre dans
 „ le grand monde. On a le dessein de faire im-
 „ primer ce dernier ouvrage.

„ Nous ne pensons pas qu'aucun écrit de M. Leves-
 „ que Pierre Morich ait été imprimé; nous avons bien
 „ appris qu'une de ses petites filles, M^{lle} Suzette Paris, avait
 „ confié les manuscrits de son grand père à M. le pasteur
 „ Ernest Wombren, de St. Joz. pour savoir s'il y

773

aurait bien de les publier, mais il est probable que
M. Mouton n'a pas donné un avis favorable à leur
impression et qu'ils sont restés dans ses papiers.

M. Mearche avait trois filles; une de
ses arrière-petites-filles, Madame Dumocelin,
possédait son portrait. ses héritiers en ont fait don
à M. le pasteur Brunet; de M^{re} Foy, pour son église.
Le pasteur Mearche est représenté en robe; il est
de forte corpulence, le visage rond et plein avec de
petits favoris, la bouche petite, le nez légèrement
busqué. Le front un peu fuyant sous son fronton,
il paraît avoir cinquante ans environ; le physio-
nomie est douce et sereine.

A sa mort le Consistoire de M^{re} Foy écrivait au
sous-préfet de Libourne: "nous venons de faire
une perte irréparable dans la personne de M^{re}
Mearche, un de nos pasteurs. C'était un homme
qui réunissait aux talents les lumières et les vertus."
Madame V^{ve} Mearche, née Suzanne Vadlet,
reçut du Consistoire une pension annuelle de 300 francs.

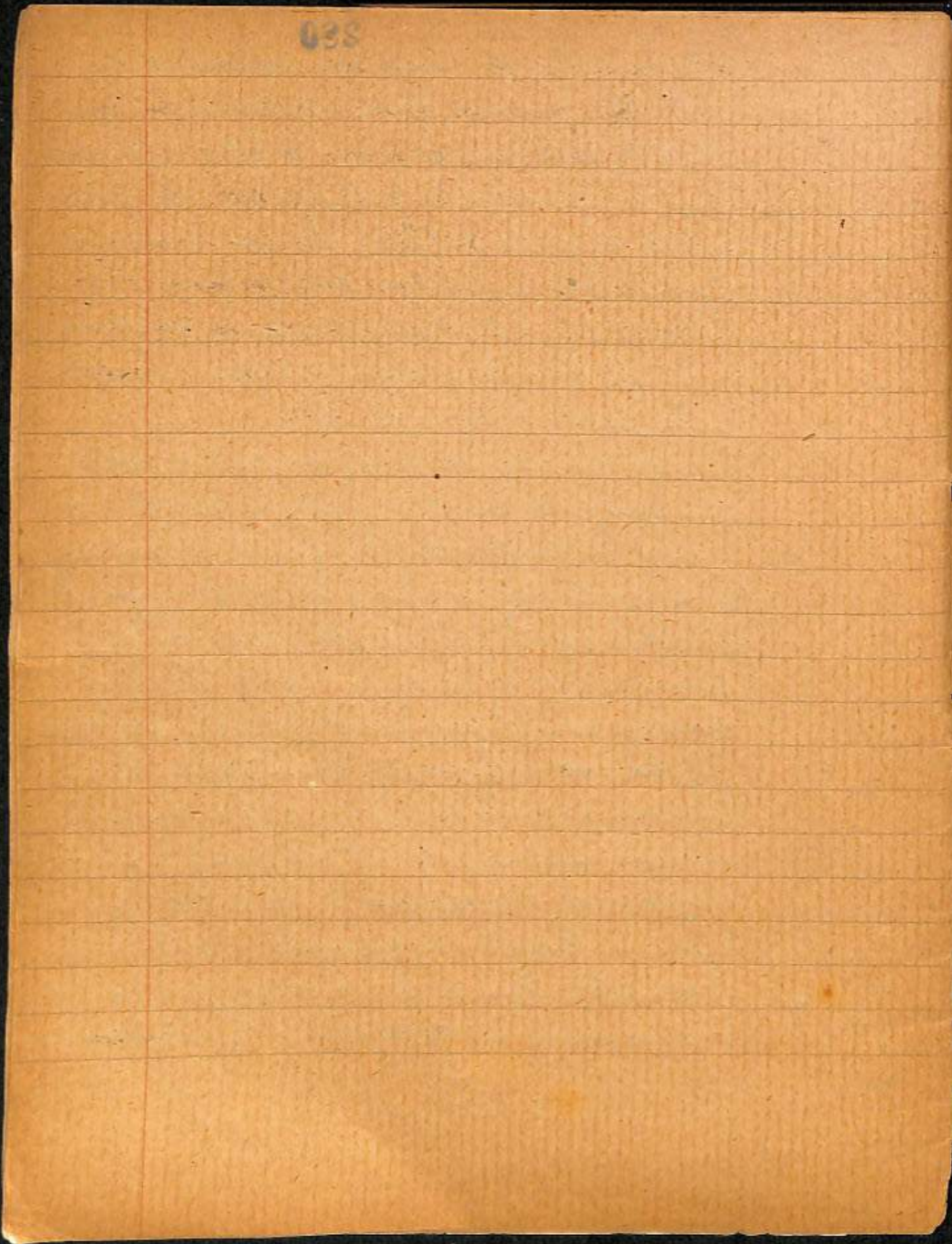
A la suite de cette notice nous en joindrons
une autre sur le pasteur Jean Jay, ami et collègue à
M^{re} Foy, de M^{re} Mearche, et qui mourut quelques années
après pasteur de la Consistoriale de Montcarat.

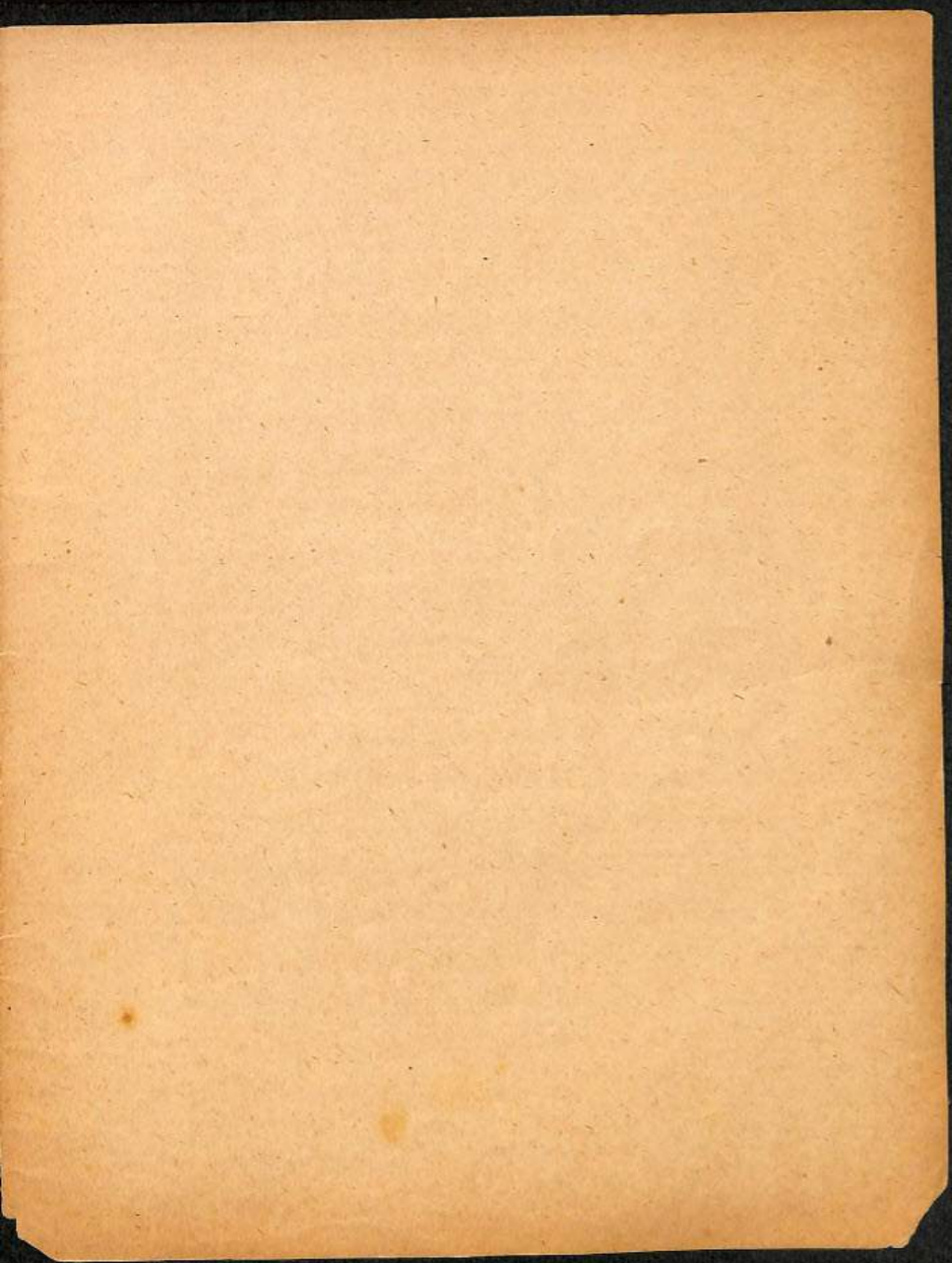
M. Jean Jay appartenait à une vieille famille
 protestante qui existait toujours dans le pays. Il
 naquit à St. Foy, vers 1742, de Pierre Jay, négo-
 ciant, et d'Isabeau Villatte. Après avoir fait
 pendant quelque temps des études de médecine
 à Montpellier, il se voua au pastorat et alla
 étudier la théologie en Suisse. Ce changement de
 carrière était une marque de vocation sérieuse.
 La famille avait les moyens de lui faire conti-
 nuer ses études ou de lui promettre d'embrasser
 toute autre profession, plus en vue dans le monde,
 et il choisissait, lui, instruit, riche, une situa-
 tion obscure, et de plus, dangereuse. Quelles
 furent les causes de cette détermination ?
 Nous n'en savons rien mais voici l'explica-
 tion que nous hasardons: M. Jay étudiait
 à Montpellier quand le pasteur François Ro-
 chette et les trois frères de Grenier subirent le
 supplice à Evrouse, en 1762; dix-neuf
 jours après ce fut le tour de Calas. Il est
 impossible que ce quadruple martyre de
 jeunes gens, et si tôt après celui d'un vieillard,
 n'ait pas provoqué une profonde émotion
 dans le Languedoc et surtout chez les étudiants
 de Montpellier où avaient été exécutés quarante
 huit pasteurs. Il se peut aussi que le jeune Jay

ETS

ait connu Rochette lors de son ministère de désert à Ste Jay; qui sait, sous les sentiments qui l'agitèrent, et s'il se consacra au service des Eglises réformées, ce fut vraisemblablement par suite des événements tragiques de 1762. Par une mesure de prudence qui avait sans doute sa raison d'être, il continua à se faire adresser sa correspondance à Montpellier; de là, une personne de confiance la lui faisait parvenir en Suisse.

Comme beaucoup de pasteurs de cette époque qui prenaient pour cause un nom de guerre, il choisit celui de Sainte-Croix, nom qu'il porta longtemps alors même qu'il n'était plus nécessaire de prendre des précautions. Nous ignorons où il commença ses fonctions pastorales; nous savons qu'il devint pasteur de l'Eglise ~~de~~ allouée de La Haye, sans pouvoir préciser les années; elle se trouve inscrites sur un objet d'art qui lui fut donné par ses paroissiens de La Haye, mais c'est une famille apparentée à celle de Jay, la famille Alard, de Bergerac, qui possède maintenant ce souvenir. Pendant son séjour





FRÈRES D'ARMES

Le matin du 20 août 1914, en Alsace, un régiment campait sur des collines boisées bordant une route stratégique. Soudain, on signale en avant des forces assez nombreuses. Une compagnie est envoyée en reconnaissance. La troupe signalée est bientôt découverte. Les hommes portent des pantalons rouges. Sont-ce des Français ? Non ! si cela était, on le saurait. Ce sont des Allemands ! Le capitaine ne se laisse pas prendre à ce grossier subterfuge. Il avance prudemment avec sa compagnie.

Une fusillade éclate. Un des premiers, l'officier est blessé. Voyant le danger, il ordonne à ses hommes de l'abandonner et de se retirer. Ceux-ci s'y refusent : « *Nous partirons avec vous, mais nous ne vous laisserons pas aux mains de l'ennemi !* »

Et sous une grêle de balles, le soldat Bonne-rue, charge le capitaine sur son dos et l'emporte en arrière, loin des Allemands.

Le chasseur Jean Leriche avait été, au cours d'un engagement, blessé à la tête et mis à l'abri par son lieutenant. « *Merci, mon lieutenant, lui dit Leriche, je vous remercierai cela !* »

L'occasion ne devait pas tarder à se présenter. Remis de sa blessure, Leriche retourna sur le front. Au cours d'un engagement des plus violents, où il se battait comme un lion, Leriche entendit un cri : « *A moi !* » C'était son lieutenant qui, aux prises avec une dizaine d'ennemis, allait succomber sous le nombre.

D'un bond, Leriche se précipite au secours de son chef. Il met trois Allemands hors de combat et les autres en fuite. Malheureusement sa prompte et courageuse intervention n'avait pas pu empêcher le lieutenant d'être atteint d'une grave blessure à la poitrine.

Leriche se pencha sur l'officier et lui dit doucement : « *Mon lieutenant, j'ai encore de la besogne à faire, je vous laisse ici ; mais comptez sur moi, je reviendrai vous chercher !* »

Et après avoir placé le corps du lieutenant derrière un buisson, de façon qu'il fût un peu plus abrité des balles, le brave chasseur rejoignit tranquillement ses camarades.

Quelques minutes plus tard, il tombait frappé d'une balle à l'épaule. Maîtrisant sa douleur, il se releva et fit encore quelques pas, mais vaincu par la souffrance, il s'abattait de nouveau.

Lorsque deux heures plus tard, Leriche revint à lui, sa première pensée fut pour son lieutenant. « *Est-il sauvé ?* » se demanda-t-il.

Et, oubliant sa propre blessure, il décide de s'en rendre compte par lui-même. Se traînant sur le sol, obligé de se reposer fréquemment, il arrive au buisson. Le lieutenant y était toujours, désespérant de recevoir quelque secours, résigné à mourir. « *Mon lieutenant, c'est moi, murmura Leriche ; je suis blessé, moi aussi, mais je viens vous chercher quand même. — Mais mon pauvre ami, répondit l'officier tout ému, tu n'es pas en état de me porter ! — J'essaierai, mon lieutenant !* »

Et, soulevant l'officier, il l'aidera à se mettre debout, puis, le soutenant sous les bras, il le fit avancer. Dire ce qu'il fallut de courage et de résistance aux deux hommes est inutile. Les forces du lieutenant s'épuisaient rapidement. Leriche sentait diminuer les siennes. Mais il ne lâcha pas prise. « *Courage, mon lieutenant ! ne cessait-il de répéter. Nous approchons.* »

Enfin, ils arrivèrent en vue de nos lignes et eurent la chance d'être aperçus. Quelques heures plus tard, tous deux reposaient côte à côte dans une ambulance voisine et, comme le lieutenant exprimait à Leriche sa reconnaissance pour son dévouement, le petit chasseur lui répondit : « *Je n'ai rien fait d'extraordinaire, mon lieutenant ; j'ai tenu ma promesse !* »

« *Je vais te raconter, écrit à sa femme le sergent réserviste Alcide Poitevin, comment j'ai sauvé mon lieutenant, puisque ça te fait tant plaisir.* »

De retour à la tranchée, nous nous apercevons qu'il manque. Le commandant demande un homme de bonne volonté. Je ne sais ce qui m'a passé par la tête... Je dis : « *J'y vais, mon commandant ! — Courage, mon ami !* » me dit-il en me serrant la main.

Et me voilà parti. A ce moment, le feu ennemi redouble. Tant pis ! je suis parti. J'entends le lieutenant qui, d'une voix affaiblie, demande : « *Qui va là ? — C'est moi, Poitevin. — Sauvez-vous, dit-il ; vous allez être touché.* » Je réponds : « *Mon lieutenant, je suis venu vous chercher ; je vous emporterai. A la grâce de Dieu !* »

Je le charge sur mon épaule tant bien que mal, et nous voilà partis. Ça crache toujours, mais nous avançons. Je fais ainsi 300 mètres et, finalement, nous arrivons à la tranchée sans être atteints. Le commandant me félicite. Le lieutenant m'embrasse et me dit : « *A la vie, à la mort !...* »